



Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Modalités d'évaluation et d'accompagnement des enseignants

www.ac-dijon.fr

Catherine PASCUAL, IEN Circonscription des écoles d'application
et chargée de la mission maternelle 21

Depuis le premier septembre 2017,
le PPCR s'applique à tous les fonctionnaires de
la fonction publique.

**Il a pour
objectifs :**

1. Une **amélioration** des carrières de tous .
2. De **nouvelles modalités** d' évaluation et d' accompagnement des enseignants.
3. La **prise en compte de la valeur professionnelle** et des **conditions** d' enseignement.

Le sens du PPCR

1 **Impulser et soutenir un projet de développement professionnel.**

2 **Faire évoluer les pratiques actuelles d'évaluation des enseignants.**

3 **Renforcer les relations inspecteur et enseignant pour l'émergence d'une nouvelle culture.**

Le PPCR repose sur deux principes :

1

-Principe de linéarité de la carrière avec **la suppression des 3 rythmes d'avancement** (grand choix - choix – ancienneté) dans la classe normale. A deux moments de la carrière, il existe **une possible accélération pour 30%** des enseignants suite à un rendez vous de carrière(RVC), **avec suppression de l'évaluation par notation.**

2

-Principe de parcours de sa carrière sur **au moins deux grades** : classe normale et hors classe.

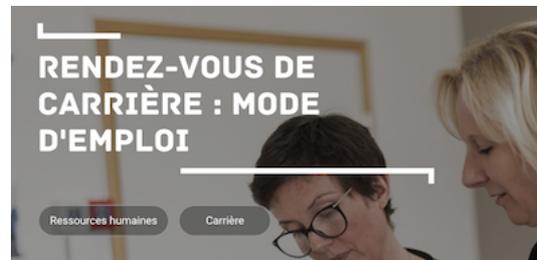
1

La création **d'un 3^{ème} grade** : *la classe exceptionnelle.*

2

Le **principe de l'accompagnement continu** dans le parcours professionnel (individuel ou collectif) à la demande de l'enseignant ou à l'initiative de l'administration.

LE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE.



<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Carrière rénovée en classe normale
d'un personnel enseignant, d'éducation
ou d'orientation-psychologue



1^{er} RV

**Autour de la 7^{ème} année, au
6^{ème} échelon**

2^{ème} RV

**Autour de la 13^{ème} année, au
8^{ème} échelon**

3^{ème} RV

**Autour de la 20^{ème} année,
avant la fin de la Classe
Normale**

Les Rendez-vous carrière

Objectifs d'un RV Carrière

1

Faire le point de manière approfondie et objectivée sur sa pratique professionnelle et sur son parcours.



Bilan
Projection

2

Accélération de carrière ou perspectives de promotion pour 30% des enseignants à 2 reprises.



Gain d'un an pour passer du 6^{ème} au 7^{ème} échelon (1^{er} RV) et pour passer du 8^{ème} au 9^{ème} (2^{ème} RV)

Accompagnement
des enseignants

Appréciation de
la valeur
professionnelle et
avancement

Déroulé d' un entretien de carrière.

Juillet Année
N-1

15
jours
avant

Jour RV
Carrière

Identification par le CAB –RH des personnels concernés à N+1 par un RV Carrière.

(Envoi courrier par le Rectorat à l'enseignant éligible au RV Carrière pour l'année scolaire à venir – avec une notice présentant enjeux et déroulé)

L'inspecteur avertit l'enseignant un mois en amont de la visite d'inspection en fonction d'un calendrier

Cette annonce se fait via une application : l'enseignant peut accepter ou refuser ce RVC.

Les RV Carrière se déroulent d'octobre/novembre à Avril/mai de l'année N.

L'enseignant peut rédiger ou non un document d'appui , seul document qui pourra servir de référence au RVC. Lors de l'observation, l'enseignant met à disposition les documents ordinaires de la classe : EDT, programmations, cahiers élèves, fluidité et adaptations des parcours, projet d'écoles, etc.

Temps d'observation en classe (1h/1h30) dans sa durée, par l'Inspecteur.

Entretien professionnel dans la continuité de l'observation entre l'enseignant et l'inspecteur (1h/1h30)



Consulter la
messagerie académique

Avant la fin de
l'année N

L'enseignant reçoit le **compte rendu** élaboré par l'IEN (grille et appréciation littéraire).
Il dispose de 30 jours pour faire retour d'éventuelles remarques.

Avant la
rentrée scolaire
(2 semaines)
N+1

L'enseignant reçoit le **compte rendu accompagné de l'appréciation finale** portée par la DASEN (notification)
Il dispose de 30 jours pour exercer d'éventuelles voies de recours

Année N+1

La CAPD « Avancement » est **informée** de la notification.



Consulter la
messagerie académique

FICHE 3. COMPTE-RENDU D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (référence référentiel 2013 : P1)				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (7 et P2)				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5)				
Coopérer au sein d'une équipe (10)				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement (11, 12 et 13)				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages (P4)				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (1/2/6)				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (5)				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (14)				



S'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 01/07/2013) avec les descripteurs de l'Académie de Nantes, issus du BO N°13 du 26/03/2015 pour aide à l'évaluation.



Grille remplie par l'Inspecteur.

Une grille d'évaluation normée

Importance des échanges au cours de l'entretien

Appréciation générale des évaluateurs

Dans le 2nd degré, l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (pour le 2nd degré) (10 lignes) :

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Proposition de l'autorité académique sur un avancement accéléré

Proposition de l'autorité académique : le nombre de ces propositions est égal à 30% des effectifs du corps concernés par le rendez-vous de carrière considéré.



Appréciation littérale portée par l'Inspecteur



Possibilité pour l'enseignant de formuler des observations dans un délai de 3 semaines.



Appréciation finale portée par l'autorité académique et notifiée dans les 2 semaines qui suivent la rentrée scolaire suivant le RV Carrière.



Disparition de l'évaluation chiffrée.



Des outils numériques pour soutenir les échanges via i-professionnel.

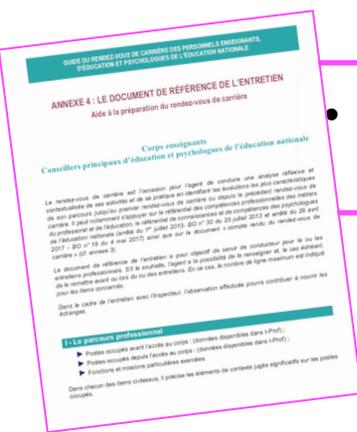
L'entretien professionnel du RV Carrière

- Les finalités du RDVC sont de **porter un regard** sur une période professionnelle donnée (une occasion pour l'agent de conduire une **analyse réflexive et contextualisée** de ses activités et de ses pratiques), **tracer des perspectives d'évolution professionnelle, d'apprécier la valeur professionnelle**. Un enjeu est de déterminer des avancements d'échelon ou de grade plus ou moins rapides

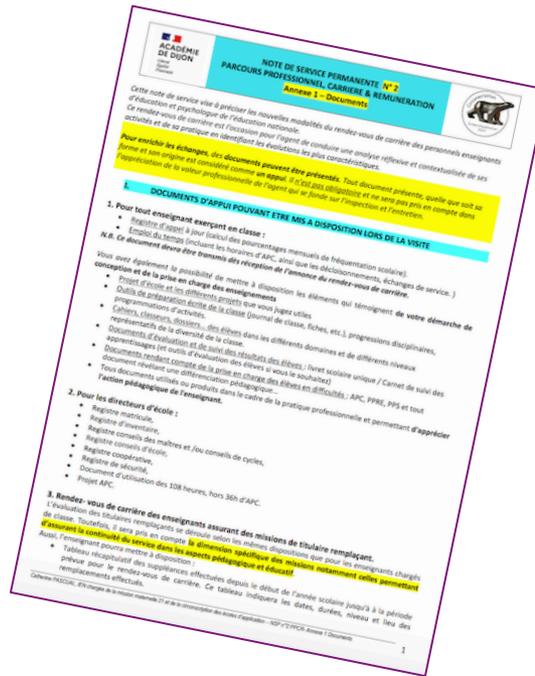
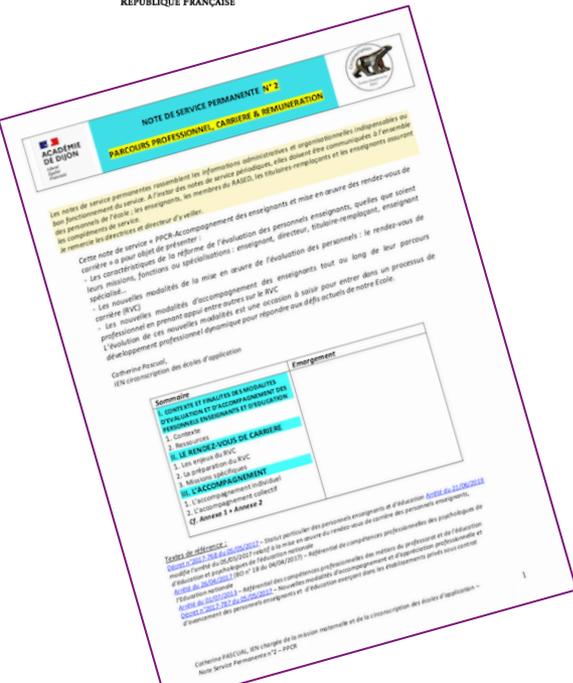
- « Dans le cadre de l'entretien avec l'inspecteur, l'observation effectuée **pourra contribuer à nourrir** les échanges. »

- « Le Document de référence de l'entretien a pour objectif de **servir de conducteur pour le ou les entretiens professionnels.** »

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>



L'entretien professionnel du RV Carrière



Pour vous accompagner, vous retrouverez la note de service sur le site de la circonscription des écoles d'application

<http://ien21-ea.ac-dijon.fr/spip.php?article47#47>

Une organisation en interne peut-être réfléchie pour faciliter les échanges dans la continuité de l'observation

Tous documents que vous jugerez utiles pourront être présentés lors de la visite

IEN

Enseignant

Verbalisation des résultats de l'entretien

- Mise en confiance
- Rappel des enjeux
- Présentation du déroulé

Souhaits d'évolution

Présentation du parcours professionnel
Attendus : contextes significatifs pour les postes occupés, par les missions et les fonctions particulières

L'enseignant engagé dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Attendus : description des démarches accomplies et formulation des besoins d'accompagnement

L'enseignant dans son contexte professionnel
Attendus : ses compétences liés à la maîtrise des enseignements – ses compétences scientifiques, didactiques, pédagogiques éducatives et techniques

L'enseignant dans son établissement, son école
Quelques exemples concrets et contextualisés pour analyser la participation au suivi des élèves, à la marche de l'établissement, à l'implication dans les relations partenariales

L'accompagnement de l'enseignant dans sa carrière

Pose le principe d'une formation continue des personnels, sous la forme d'un accompagnement **individuel ou collectif**

S'inscrit
dans un
temps long

Développer
la **confiance**
et le **pouvoir**
d'agir

Valoriser le
développement de
compétences

Comment ça
fonctionne ?

Pourquoi ça
fonctionne comme
ça?

Comment faire
pour que cela
fonctionne mieux ?

L'accompagnement de l'enseignant dans sa carrière

Principe de base

« Tout professeur [certifié] bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel »

A la demande de l'enseignant, d'une équipe ou de l'inspecteur

Individuel



Pour bénéficier d'un regard professionnel sur sa pratique

Sous forme d'une visite de classe, avec 2 objectifs possibles :

- Remédier à des difficultés
- Envisager une évolution de carrière

Collectif



Avec des formes variées : équipe pédagogique, établissement, équipe de bassin, équipe inter-degré (liaison école/collège)

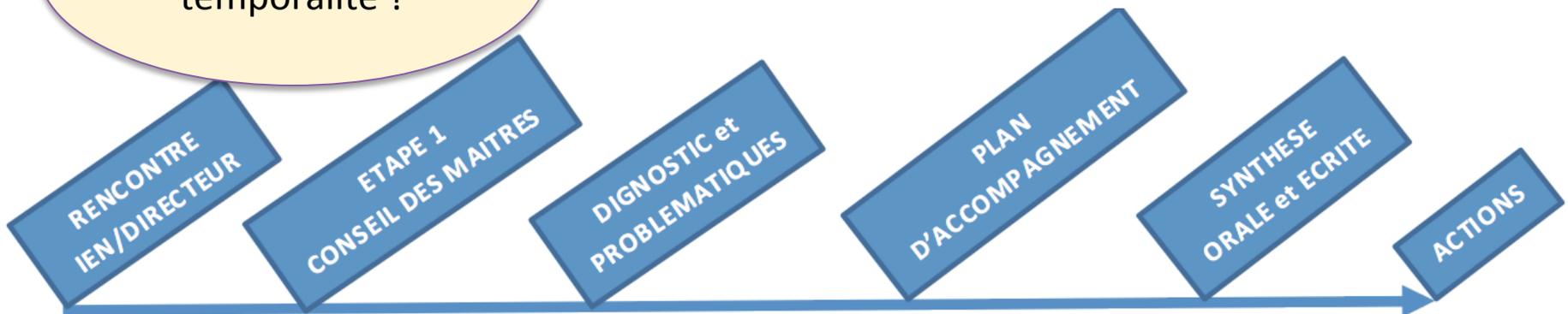
Sur des sujets qui doivent pouvoir être très variés : pédagogie, évaluation, programmes, continuité école-collège, explicitation de grandes orientations nationales ou académiques, ...

L'accompagnement de l'enseignant dans sa carrière

Principe de base

« Tout professeur [certifié] bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel »

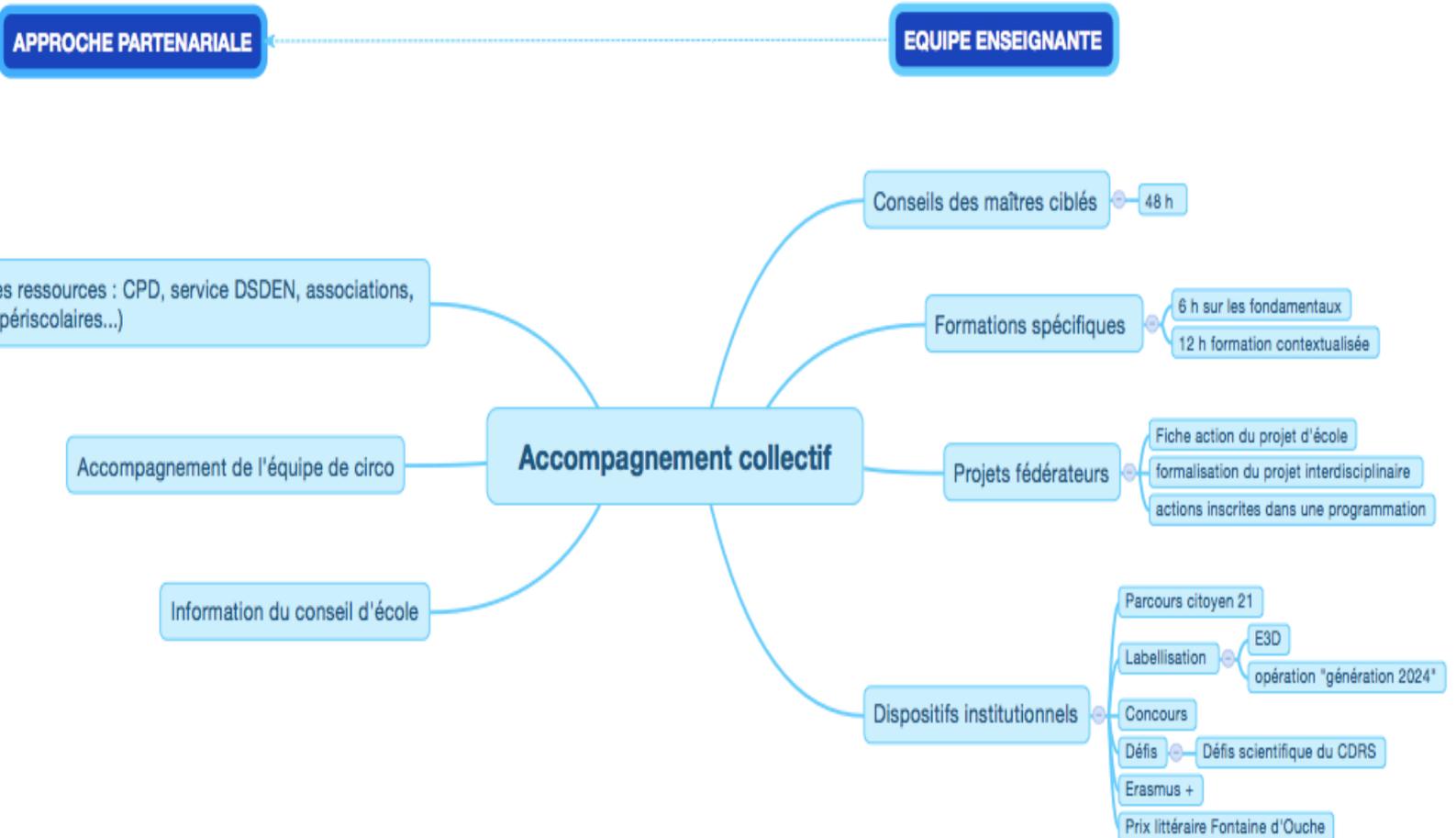
Quelle
temporalité ?



L'accompagnement de l'enseignant dans sa carrière

Principe de base

« Tout professeur [certifié] bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel »





Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école



Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013)



Descripteurs pour l'aide à l'évaluation (BO N°13 du 26 mars 2015)



Décret n°2016-1620 du 29 novembre 2016 fixant l'échelonnement indiciaire de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale



Décret n°2017-786 du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale

Site [education.gouv](http://education.gouv.fr) rubrique « carrières enseignantes »